



Rigaud

Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 275-20-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, de manière à :**
 - Modifier la grille des spécifications de la zone A-10 afin de réduire la marge avant applicable à 5 m, sauf sur la route 342 ;
 - Modifier la classe d'usage à laquelle appartient l'usage « Centre de santé », passant de « C9 Commerce récréotouristique » à « C8 Commerce de type touristique » ;

Ce règlement a été soumis à la procédure d'adoption requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 13 juin 2019.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2019 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 106 de la rue Saint-Viateur, durant les heures d'ouverture.

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227

Donné à Rigaud, ce 19 juin 2019

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière adjointe